

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ARMG du 20 août 2025

(Association des Riverains de la Raise Maritaise et des Gollandières)

Présents : 35 Adhérents

Pouvoirs : 14

Absents excusés : M.Bertin pour l'association Ré-Avenir

Représentant de la Presse locale : Alain Pavan pour le Phare de Ré

Municipalité : M. le Maire, Gérard Juin en visioconférence

1. Rapport moral par le Président

Elisabeth GIRES remercie les membres du Bureau pour leur travail à tous les niveaux et rappelle que toutes les informations se trouvent sur le site internet www.raisemaritaise.com et de l'Instagram [plus_belle_la_raise](https://www.instagram.com/plus_belle_la_raise).

Pour rappel, la création de l'ARMG à l'été 2019 visait à fédérer les demandes et inquiétudes des riverains des quartiers entre Gros Jonc et les Brémaudières sur l'insuffisance de sécurité des piétons et cyclistes et de contrôle de la circulation.

Le changement d'équipe municipale en mai 2020 avait permis une meilleure coopération et écoute mais la restructuration de la voirie et des flux n'a pas été à la hauteur des attentes.

6 ans après, l'ARMG doit continuer son combat pour éviter que la Raise Maritaise soit prise comme « voie de délestage de la départementale » par des véhicules pressés alors qu'elle dessert plages, résidences, jeux d'enfants et 12 campings.

Malgré l'obtention des chaudières en 2022 et des 5 chicanes en 2023, la vitesse reste excessive et piétons et cyclistes n'ont pas de bandes dédiées. Il est miraculeux qu'un accident grave de personnes n'ait pas eu lieu. De l'avis général, la situation s'est dégradée sans respect du code de la route et reste extrêmement dangereuse.

La Présidente rappelle que le Bois-Plage a la plus forte fréquentation estivale de l'île et que l'ARMG est désormais la seule association communale à œuvrer pour l'embellissement, la sécurité et la végétalisation de l'environnement.

Le bureau de l'ARMG a tenu 4 réunions avec Monsieur le Maire (en septembre, octobre 2024, février et mai 2025) sans parvenir à obtenir le plan quadriennal de travaux ni l'application rapide et efficace de mesures pourtant simples sur les chaudières ou les chicanes.

Dans l'ensemble, elle n'a pas été associée aux décisions de voirie.

Malgré des aménagements partiels (comme sur Gros Jonc), il n'y a pas de refonte globale qui permettrait une amélioration rapide et un changement dans les usages.

25.08.2025

Les travaux promis en août 2024 ont pris trop de retard. Dans quelques semaines, la mairie ne pourra plus voter de nouvelles mesures en raison du début des campagnes en vue des élections municipales de mars 2026.

Devant cette situation, l'ARMG est déterminée à faire inscrire ses demandes de voirie et d'embellissement dans les programmes des futurs candidats et s'engage à défendre les intérêts de ses adhérents.

VOTE DU RAPPORT MORAL : Unanimité

2. Rapport Financier sur les comptes du sixième exercice (du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025)

Report à nouveau : 610 €

Dépenses : 225 € (noter que l'assurance est obligatoire)

Adhésions : 225 €

Solde au 31/07/25 : 610 €

VOTE DU RAPPORT FINANCIER : Unanimité

3. Renouvellement des Membres du Bureau

Conformément aux statuts, nous soumettons au vote la désignation des membres du Bureau pour l'exercice 2025-2026. Sont candidats :

Elisabeth Gires *Présidente*

Odile Rojare *Vice-Présidente*

Thierry Adam *Secrétaire Général*

Gilles Beck *Trésorier*

Michèle Delebarre *Responsable aménagement paysager*

Jean Bruder *Responsable génie civil et voirie*

Pascal Gires *Secrétaire général et communication*

(à titre indicatif, en italique, les fonctions attribuées par le prochain conseil d'administration du bureau).

Aucun autre candidat ne se présentant, ces candidatures sont soumises au vote.

VOTE DE LA COMPOSITION DU BUREAU : Unanimité

4. Fixation de la cotisation annuelle 2025-2026 : 5 €

VOTE DE LA COTISATION ANNUELLE : Unanimité

5. CONSTAT ET PERSPECTIVES 2025-2026 (ne donne pas lieu à vote)

Une présentation PowerPoint (visible sur le site) illustre les nombreux problèmes persistants.

Nos priorités restent la réduction de la vitesse sur la Raise et la mise en sécurité urgente des piétons et cyclistes.

Parmi les mesures demandées :

- Reprise du marquage au sol effacé (chaucidous, 30km/h, priorités)
- Création de la bande cyclable des plages vers le marché le long du cimetière
- Contrôle de la vitesse par radar pédagogique sur la Raise
- Matérialisation des carrefours de la Raise par plateformes surélevées enduites
- Suppression du rond-point des Brémaudières et rétrécissement à l'entrée de la Raise côté Brémaudières pour casser la ligne droite
- Rétrécissement et végétalisation de la traversée au niveau de l'aire de jeux (suppression de la zone bleue)
- Modification de l'emplacement des 5 chicanes en concertation avec les riverains et création de passages latéraux pour piétons et cycles
- Réfection de la rue Single Pied très abîmée
- Solution décente, camouflée et mieux gérée du point de collecte des déchets au carrefour du Pas des Boeufs
- Interdiction des plus de 3,5T sur la Raise

Grâce à ses compétences et expertises au sein de l'association, l'ARMG veut être entendue dans la refonte d'un schéma global de circulation et de voirie dans les quartiers sud. Elle est vigilante sur la dégradation des règles de vie autour des plages (poubelles, nuisances sonores, stationnement, éclairage, sécurité).

L'ARMG invite ses adhérents à lui faire remonter idées et/ou anomalies et à écrire à la mairie. Elle contactera les futures listes candidates pour connaître leur position sur ces sujets.

6 - QUESTIONS A M. LE MAIRE ET QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur le Maire Gérard Juin prend acte de l'agacement devant le retard et en explique les raisons. Il affirme avoir entendu nos demandes mais sans nous associer aux décisions. Il révèle que selon la gendarmerie, les voies des quartier Sud dont la Raise Maritaise ne sont pas considérées à risque alors que tous les adhérents présents attestent du contraire.

Certains travaux comme la remontée le long du cimetière seraient acquis mais le démarrage des campagnes électorales les repousse après mars 2026. La mairie actuelle reste cependant décisionnaire sur l'établissement du plan quadriennal de travaux de voirie et recevra l'ARMG pour en discuter dès que connu.

Le Maire fait également état de ces connaissances sur le terrain de camping des Barjottes, les réfections à venir et les incidents préoccupants dans la plaine des jeux.

L'assemblée est clôturée à 19h 30 et se poursuit par un verre entre riverains.

Ce compte-rendu est transmis à tous les adhérents et à la municipalité.